



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 22 juillet 2019 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENTE : M^{me} Linda Morin siège #3

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Jolaine Tousignant, adjointe à la direction générale, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

149-07-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

150-07-19

APPROBATION DU RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER PASCAL C. CHANTAL

ATTENDU QUE la municipalité est intervenue à un litige civil à la Cour du Québec (no. 200-22-077696-169) afin de faire les représentations requises pour obtenir le remboursement des frais de défense versées à un ancien conseiller suivant les articles 711.19.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE les parties à ce dossier, incluant la municipalité, ont participé à une conférence de règlement à l'amiable présidée par l'Honorable Juge Chantal Gosselin de la Cour du Québec, le 17 juillet 2019 et ce, dans l'objectif de régler le litige;

ATTENDU QUE les parties en sont à une entente à l'amiable, dans le seul but de régler le litige et sans admission aucune des parties;

ATTENDU QUE cette entente est conditionnelle à l'approbation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la transaction et quittance signée entre les parties et leurs procureurs, le 17 juillet dernier, relativement au dossier CQ : no. 200-22-077696-169 est approuvée par le conseil municipal, laquelle quittance et transaction a été présentée aux membres du conseil au préalable dans le cadre d'une séance de travail;

D'AUTORISER M. Raymond Francoeur, maire, et Mme Stéphanie Readman, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents légaux et effets financiers requis pour réaliser la quittance et transaction intervenue entre les parties au dossier CQ : no. 200-22-077696-169;

151-07-19

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Michaël Paquet a quitté son poste de journalier à la voirie le 5 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage de poste, qu'une sélection de curriculum vitae a été effectuée par les responsables des ressources humaines, et que des entrevues ont été tenues en leur présence;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de M. Patrick Robitaille à titre d'adjoint aux travaux publics, aux conditions stipulées dans leurs contrats de travail, avec une période de probation de 6 mois à compter du premier jour travaillé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 19 h 04 - Fin : 19 h 05

Une personne s'est prévalu de son droit à ce moment :

M. Jean-Paul Cyr

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

152-07-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 05 par M. Steeve Paquet

Raymond Francoeur
Maire

Jolaine Tousignant
Adjointe à la direction générale